



「AGIR EN
1 MANDAT
MUNICIPAL」

8 MESURES ÉCOLOGIQUES VISIBLES & RENTABLES



8 MESURES ÉCOLOGIQUES VISIBLES & RENTABLES



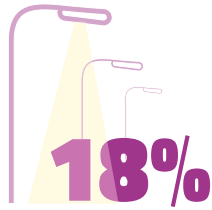
- 1 Réduire la facture énergétique de ma commune
- 2 Rafrâchir ma commune en améliorant le confort d'été des citoyens
- 3 Produire une énergie durable et locale sur ma commune
- 4 Mettre en place une stratégie de mobilité durable sur ma commune
- 5 Impulser localement une démarche d'économie circulaire
- 6 Mieux valoriser les déchets de ma commune
- 7 Améliorer la qualité de l'air de ma commune
- 8 Rendre ma commune « SmartGrid Ready »

RÉDUIRE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DE MA COMMUNE

Le contexte



de la facture énergétique
provient des bâtiments
de la commune



de l'éclairage public



charge moyenne par habitant
que représentent ces coûts



en dix ans d'augmentation de
la part d'énergie dans le budget
des communes

Obligation très forte issue
du décret tertiaire :

Objectif de
réduction d'énergie

-40% en **2030**

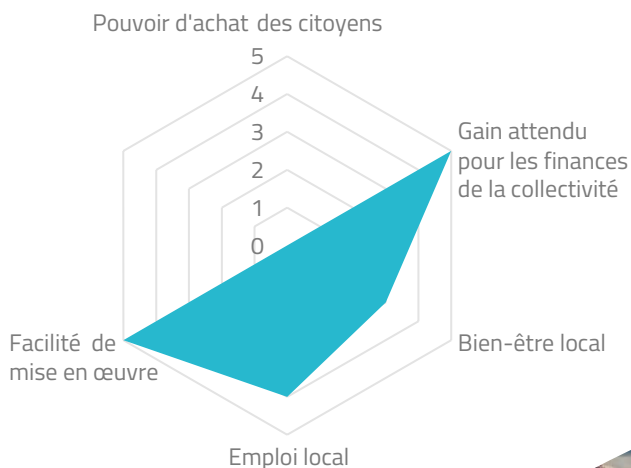
-50% en **2040**

-60% en **2050**

L'AUGMENTATION DU PRIX DES ÉNERGIES
ET LE VIEILLISSEMENT DES INSTALLATIONS
VA AGGRAVER LA SITUATION, LE COÛT DE
L'INACTION VA CROISSANT

Les propositions-clefs

1. **Baisser de 30 % la facture énergétique de la commune via l'installation d'éclairage adapté**
2. **Avoir un confort visuel plus agréable et une sécurité plus grande dans les rues**



EFFETS RAPIDES
ET TANGIBLES



Quelles actions, pour quel temps de retour ?



- Vérifier la régulation de ses bâtiments
- Changements des équipements et des systèmes (détection de présence, vannes de sectorisation, passage LED éclairage intérieur...)
- Changer son contrat de fourniture, s'appuyer sur un groupement d'achat pour l'achat de son énergie

- Mise en place d'un poste d'économie de flux, expert pour suivre et agir sur les consommations du bâti communal
- Changer les émetteurs de chaleur
- Mettre en place une gestion technique centralisée

- Changer ses candélabres publics

- Mise en place d'une chaufferie bois / géothermie

- Mise en place de double-vitrage ou isolation des combles

POINT DE VIGILANCE

- Avoir des contrats de suivi long terme ou des emplois dédiés à ce suivi (de type économe de flux)
- S'assurer de la qualification des artisans et entreprises effectuant les travaux (via le label RGE notamment)
- Associer les Architectes des Bâtiments de France (ABF) en amont de gros projets de rénovation énergétique pour des bâtiments classés

Comment financer ?

ACTEE

Programme ACTEE : porté par la FNCCR et co-porté par EDF, il apporte des outils (cahiers des charges-types, guides et formations) ainsi que des financements aux audits et suivis dans le temps



Les fiches standardisées des certificats d'économie d'énergie



Fonds chaleur, géré par l'ADEME pour financer les actions d'énergies renouvelables thermiques

SYNDICAT
D'ÉNERGIE



Outil au service des communes et des intercommunalités, le syndicat d'énergie mutualise les achats d'énergie et l'éclairage public et accompagne le financement de certaines actions d'efficacité énergétique, portant notamment le dispositif d'intracring



BANQUE des
TERRITOIRES

Prêts de la Banque des Territoires (AMBRE), dispositif d'intracring

Publications utiles

Programme ACTEE :
www.programme-cee-actee.fr/

Le catalogue des fiches standardisées des certificats d'économie d'énergie :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie

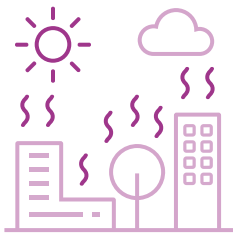
Fonds chaleur ADEME : www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref

Les collectivités en action :
www.fnccr.asso.fr/article/lutter-ensemble-contre-les-passoires-energetiques/

Guide décret tertiaire : www.fnccr.asso.fr/article/decret-tertiaire-queles-obligations-pour-vos-batiments-telecharger/

RAFRAÎCHIR MA COMMUNE EN AMÉLIORANT LE CONFORT D'ÉTÉ DES CITOYENS

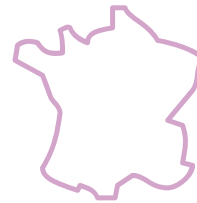
Le contexte



Du fait du changement climatique, augmentation des vagues caniculaires, en fréquence et en amplitude



Phénomène des îlots de chaleur en centre urbain qui concerne tous les territoires, mais également le rural avec le transport de la chaleur par les vents locaux

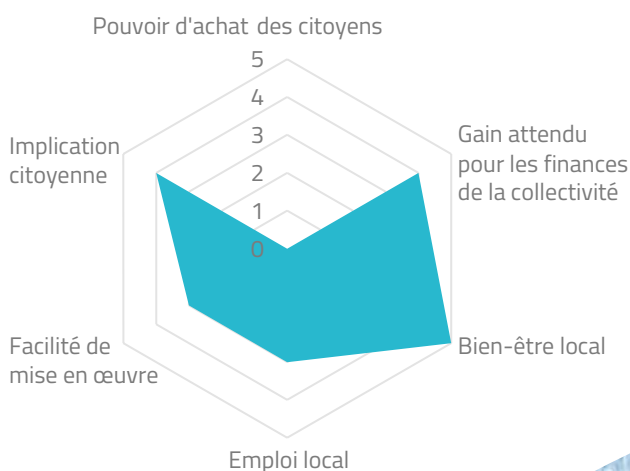


Tous les territoires sont concernés, du nord au sud de la France, de la métropole aux territoires insulaires

FORTS IMPACTS SUR LE CONFORT D'ÉTÉ
ET RISQUES POUR LA SANTÉ DES POPULATIONS

Les propositions-clefs

- Renforcer la place de l'eau (trame bleue) et des arbres (trame verte) dans mon territoire**
- Porter les messages adaptés en cas de canicule en accompagnant les personnes à risque et en favorisant la mobilité douce et durable**



EFFETS RAPIDES
ET TANGIBLES



Quelles actions, pour quel temps de retour ?



- Mettre en place un parcours fraîcheur
- Porter une démarche douce d'action sur les modes d'habillement et des horaires de travail adaptés avec des défis locaux
- Développer une stratégie de mobilité douce et de mobilité propre, les véhicules thermiques étant responsables en partie de l'îlot de chaleur
- Renforcer les trames vertes de la commune, avec les arbres pour utiliser leur ombrage et le phénomène d'évapotranspiration, réaménagement des places
- Rouvrir les anciens cours d'eau
- Agir sur le PLUi pour permettre une densification du bâti et un recul de l'artificialisation des sols
- Agir sur le PLUi pour pousser l'utilisation de bâti végétalisé et l'utilisation de matériaux à albédo faible
- Développer un réseau de froid durable (10 à 15 ans)
- Développer un tramway ou des transports rapides durables

POINT DE VIGILANCE

- Travailler la concertation dans l'aménagement avec l'ensemble des parties prenantes
- Avoir une attention grande aux personnes vulnérables (personnes âgées, enfants, asthmatiques...)

Comment financer ?



Aides financières
des agences de l'eau



Aides financières de l'agence française
de la biodiversité



Programme CEE « Advenir » pour le
déploiement des fiches IRVE



Développement des stations de mobilité
propre notamment avec les syndicats d'énergie

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Aides de l'ADEME sur la mise en place
d'un plan de déplacement

Publications utiles

Guide confort d'été pour l'aménagement,
fiches pratiques vivre la ville en été :
www.fnccr.asso.fr/article/vous-avez-chaud-la-ville-aussi-les-fiches-de-lete-de-la-fnccr-pour/

Analyse des îlots de chaleur urbain :
www.cerema.fr/fr/actualites/cerema-concoit-outil-aider-villes-s-adapter-aux-ilots

Aides du programme Advenir :
advenir.mobi/

PRODUIRE UNE ÉNERGIE DURABLE ET LOCALE DANS MA COMMUNE

Le contexte

La programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit :



Une augmentation de 50% des puissances d'électricité renouvelable installées (74 GW en 2023), et un doublement (102 à 113 GW) en 2028 par rapport aux puissances installées en 2017

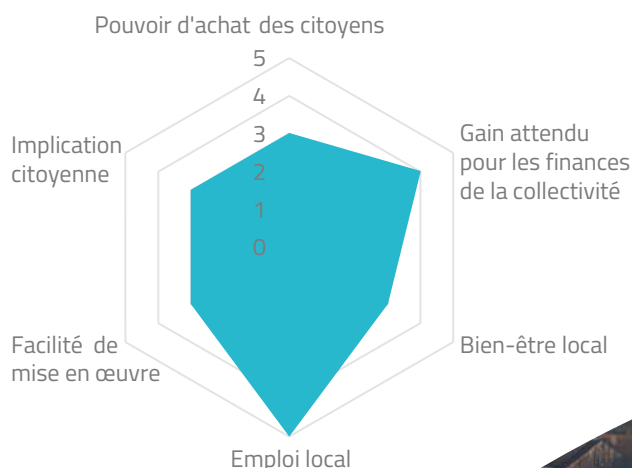


Une augmentation de 25% en 2023 (196 TWh) et entre 40 et 60% en 2028 (218 à 247 TWh) de la consommation de chaleur renouvelable par rapport à 2016 (155TWh)

LES COLLECTIVITÉS SONT LES ACTEURS AMÉNAGEANT L'ESPACE PUBLIC, AU SEIN DUQUEL LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (SOLAIRE, BOIS, GÉOTHERMIE...) ONT TOUTE LEUR PLACE. CES PROJETS SONT AINSI FACILITÉS PAR LES COLLECTIVITÉS (EXPERTISE, TERRAIN À DISPOSITION, FINANCEMENT...) ET PEUVENT ÊTRE CO-CONSTRUITS AVEC LES CITOYENS VIA LE FINANCEMENT PARTICIPATIF (GÉNÉRANT DES RETOMBÉES LOCALES 2 FOIS PLUS IMPORTANTES)

Les propositions-clefs

1. **Produire des énergies renouvelables dans ma commune avec un objectif chiffré**
2. **S'inscrire dans une démarche TEPOS, Territoire à Energie Positive**
3. **Développer des politiques d'aménagement et d'urbanisme en faveur des projets d'énergies renouvelables locaux (taux minimum d'EnR, foncier réservé...)**
4. **Mettre en place des mesures pour accompagner les acteurs locaux et les citoyens dans le développement de projets d'énergies renouvelables, via le financement participatif**
5. **Mettre en place un schéma directeur des énergies, impactant les 3 réseaux-clefs : électricité, gaz, chaleur et froid**



EFFETS RAPIDES ET TANGIBLES



Quelles actions, pour quel temps de retour ?

Faciliter l'émergence des projets

- Etude des potentiels locaux (cadastre solaire, étude de gisements...) **1 AN**
- Intégration d'orientations dans les outils de planification et d'urbanisme (PLU, PCAET) **IMMÉDIAT**
- Réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur **1 AN**
- Être maître d'ouvrage **1 À 6 ANS**

Développer et accompagner des projets

- Mettre à disposition des ressources techniques pour accompagner leur développement **IMMÉDIAT**
- Mettre à disposition du patrimoine, des gisements et des débouchés **IMMÉDIAT**

Participer au financement des projets

- Prendre des participations dans les sociétés de projet **1 À 15 ANS**
- Développer des systèmes d'aides remboursables ou de subventions **IMMÉDIAT**

Communiquer

- Donner de la visibilité aux projets **IMMÉDIAT**
- Adopter une posture de médiation et résoudre les conflits **IMMÉDIAT**

POINT DE VIGILANCE

- Communiquer largement (newsletter, réunion publique) pour informer dès le démarrage du projet
- Co-développer les projets avec les acteurs présents dans le territoire
- Insérer les projets dans le territoire (taille des projets, contextes et historiques locaux)

Comment financer ?

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Aides de l'ADEME (aides régionales, nationales, Fonds chaleur, PIA...) et AMI portés par des conseils régionaux ou des conseils départementaux permettant de financer des études de faisabilité, accéder à des avances remboursables ou des subventions



Fonds européens comme le Fonds FEDER géré par les conseils régionaux et qui peuvent financer des projets d'énergies renouvelables

SYNDICAT
D'ÉNERGIE



Aides spécifiques des syndicats d'énergie

Dispositif des fonds de concours

D'autres acteurs peuvent soutenir au cas par cas : incubateurs régionaux, fondations d'entreprise, acteurs du mécénat, fonds d'investissement spécifiques...

Aider le financement participatif :

<http://www.fnccr.asso.fr/article/projets-financement-participatif-retours-assemblee-nationale/>

Guide urbanisme, énergie et planification :

www.fnccr.asso.fr/article/urbanisme-energie-et-planification/

Guide syndicats d'énergie et accompagnement des PCAET :

www.fnccr.asso.fr/article/les-syndicats-de-energie-facilitateurs-des-pcaet-pour-les-epci/

Guide FNCCR sur la mise en place d'un schéma directeur des énergies :

<http://www.fnccr.asso.fr/article/cahier-des-charges-realisation-dun-schéma-directeur-des-energies/>

Guide projets d'énergies renouvelables :

rôle et actions des collectivités et de leurs groupements www.fnccr.asso.fr/article/role-et-actions-des-collectivites-et-de-leurs-groupements/

Guide cadastre solaire :

www.fnccr.asso.fr/article/le-cadastre-solaire/

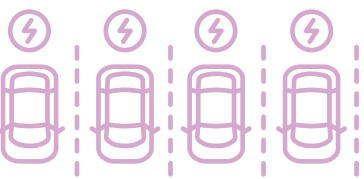
Guide solaire et patrimoine protégé :

www.fnccr.asso.fr/article/guide-solaire-et-patrimoine-protège/

Publications
utiles

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE DANS MA COMMUNE

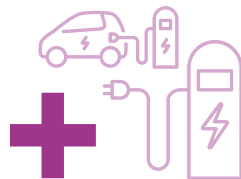
Le contexte



Forte impulsion de l'Etat en faveur du développement de l'électromobilité en France



Les collectivités ont acté de cette prise en considération voulue par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte à travers la réalisation de PCAET (plan climat air énergie territorial), intégrant de facto la mobilité propre.

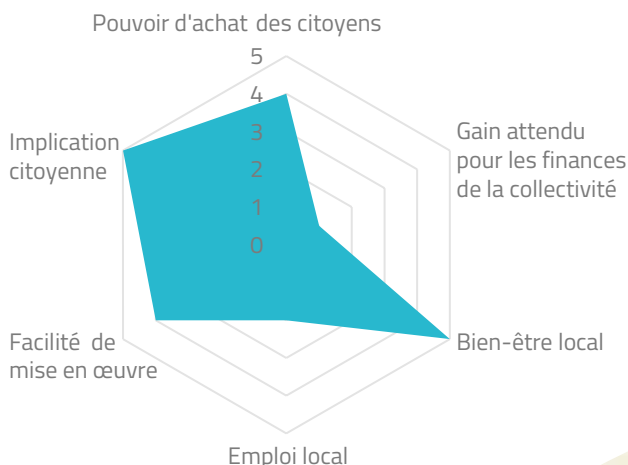


Afin d'améliorer la qualité de l'air et concourir à la santé publique, la baisse des émissions de polluants atmosphériques issus des transports routiers passe par un développement accru des infrastructures de recharge pour véhicules propres.

DANS LE CONTEXTE D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ACCÉLÉRÉE (INTERDICTION DES VÉHICULES DIESEL DANS PARIS DÈS 2025, DES VÉHICULES ESSENCE EN 2030 ET FIN DE LA VENTE DES VÉHICULES ESSENCE ET DIESEL EN 2040), LES COLLECTIVITÉS ONT UN RÔLE MOTEUR À JOUER, NON SEULEMENT DANS LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES, MAIS ÉGALEMENT DANS LE DOMAINE DE LA PÉDAGOGIE, DES NOUVEAUX USAGES ET DE LA COMMUNICATION

Les propositions-clefs

1. **Développer les mobilités douces et décarbonées dans son territoire**
2. **Analyser la gratuité des transports**
3. **Faciliter la transition vers une mobilité durable et partagée, pour les équipements de la collectivité ainsi que pour les citoyens**



EFFETS RAPIDES ET TANGIBLES



Quelles actions, pour quel temps de retour ?

Immédiat

- Déployer des zones à faibles émissions (ZFE)
- Limiter les places de parking
- Afficher les temps de parcours pédestre des endroits fréquentés

1 an

- S'inscrire dans un schéma de mobilité
- Développer le covoiturage et l'autopartage
- Développer une zone piétonne en centre-ville avec des navettes gratuites

5 ans

- Privilégier les modes doux en priorité dont les plans vélos
- Développer des bornes de charge électriques, (bio)GNV ou hydrogène

Aller plus loin !

- Changer tout ou une partie de la flotte des véhicules de la collectivité : bennes à ordures, bus, véhicules des services techniques

POINT DE VIGILANCE

- Communiquer pendant les travaux et dans la mise en place des itinéraires de substitution
- Analyse avec finesse les critères de réponse aux appels d'offres des candidats pour les offres d'autopartage

Comment financer ?



Plan d'investissement d'avenir
du programme ADVENIR

www.advenir.mobi



Fonds vélo de 350 millions d'euros créé pour lutter contre les ruptures de pistes cyclables, généraliser le marquage des vélos pour lutter contre le vol et introduire une indemnité kilométrique vélo

Plusieurs appels à projets de l'Etat correspondant à 1 milliard d'euros engagés d'ici 2025, dont :



- **600 M€** pour développer des pôles d'échanges multimodaux et transports en commun, avec une priorité pour la desserte des quartiers prioritaires ;
- **50 M€** pour accompagner les innovations, les nouveaux services de mobilité et les véhicules autonomes et connectés ;
- **350 M€** pour soutenir les modes actifs, notamment le vélo et la marche à pied.

Publications utiles

Livre blanc de la mobilité en free floating, ADEME : www.ademe.fr/livre-blanc-mobilite-free-floating-regulation-efficace-pertinente-services

La mobilité en 10 questions, ADEME : www.ademe.fr/mobilite-10-questions

Mettre en place des infrastructures de recharge des véhicules électriques, stations d'avitaillement GNV, hydrogène : www.fnccr.asso.fr/article/fnccr-grdf-publication-dun-guide-gnv/ et www.fnccr.asso.fr/article/stations-de-recharge-a-hydrogene/

IMPULSER LOCALEMENT UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

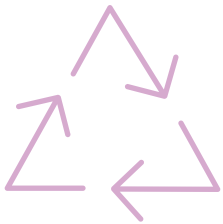
Le contexte



Si l'ensemble de l'humanité vivait comme un Français, il nous faudrait l'équivalent de 2,7 planètes pour assouvir notre consommation de ressources naturelles



L'économie circulaire consiste à passer d'un modèle linéaire, extraire-consommer-jeter, à un modèle circulaire, qui réduit la consommation de ressources et les utilise de manière aussi efficace que possible



En 2020 sera approuvée la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, qui fixera des objectifs chiffrés de réemploi et de diminution des déchets ménagers et assimilés et de lutte contre le gaspillage

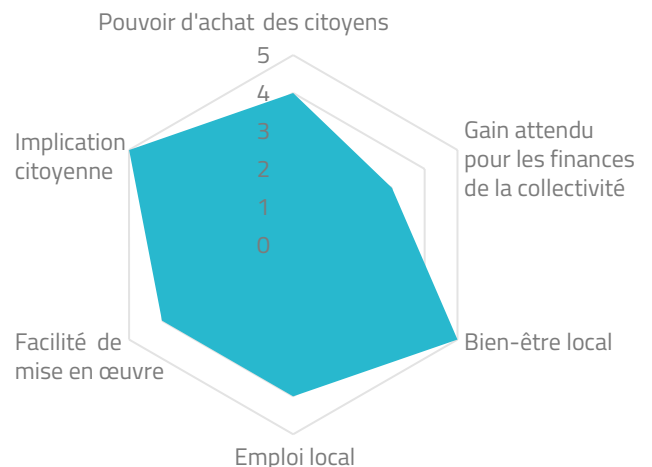
LA COMMANDE PUBLIQUE SERA CONCERNÉE PAR CETTE FUTURE LOI AVEC DES OBLIGATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'ACQUÉRIR UNE PART DE BIENS ISSUS DU RÉEMPLOI, DE LA RÉUTILISATION, OU INTÉGRANT DES MATIÈRES RECYCLÉES

Les propositions-clefs

1. **Passer d'une logique produire-consommer-jeter à une logique d'économie circulaire pour tous les process d'achats de la commune**
2. **Réduire la production de déchets dans ma commune, allonger la durée de vie des objets utilisés, développer l'économie de la fonctionnalité**
3. **Impliquer les usagers, les activités économiques présentes de la commune dans une politique d'économie circulaire**



EFFETS RAPIDES ET TANGIBLES



Quelles actions, pour quel temps de retour ?

1^à2
ans

- Favoriser les pratiques de dons-réemploi-réparation sur son territoire (boîtes à livres, boîtes à dons, vide-greniers, plateforme de dons et de ventes, Repair Café, restes alimentaires consommables des marchés-cantines, grafiteria...)
- Accueillir une maison de l'économie circulaire et du zéro déchet

2^à3
ans

- Intégrer des clauses d'achats responsables dans les marchés publics : produits issus du réemploi ou intégrant des matériaux recyclés, intégrer l'économie de la fonctionnalité (performance de l'usage au lieu de l'achat d'un bien), produits respectueux de l'environnement (produits d'entretien...) ; produits locaux, de saison et de bonne qualité pour la cantine, limiter les emballages inutiles lors des achats
- Réduire la production de déchets issus de la commune et des services afférents : manifestations « 0 déchet » (gobelets réutilisables, vaisselle lavable), entretien des espaces verts sans produire de déchets (mulching, broyage des végétaux, espèces végétales adaptées), utilisation de textiles sanitaires réutilisables (couches lavables dans les crèches, serpillères...), limiter le gaspillage alimentaire à la cantine, réparer les outils, louer les outils dont on n'a besoin que rarement
- Mettre autour de la table tous les acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des déchets, pour que soit abordée collectivement leur réduction et trouver des solutions partagées : producteurs, distributeurs, bailleurs, professionnels de la valorisation, associations, élus locaux
- Favoriser l'implantation de commerces de vrac

3^à4
ans

- Engager une politique de lutte contre les plastiques à usage unique, encourager la consommation d'eau du robinet (si elle est de bonne qualité), installer des fontaines à eau dans les lieux de forte fréquentation, supprimer les barquettes plastiques à la cantine, remplacer les bouteilles d'eau en plastique par des carafes lors des réunions, fournir des gourdes aux agents ...

POINT DE VIGILANCE

- Implication des élus et portage politique
- Pérenniser les actions de mobilisation des populations et des agents

Comment financer ?



Appel à projets territoires zéro déchet, zéro gaspillage » de la collectivité en charge de la gestion des déchets



Programme local de prévention de la collectivité en charge de la gestion des déchets

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Aides financières de l'ADEME dans le cadre de la labellisation économie circulaire

Publications utiles

Label économie circulaire, ADEME :
www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire/demarche-territoriale

L'économie de la fonctionnalité, avis de l'ADEME : www.ademe.fr/avis-lademe-leconomie-fonctionnalite

Bilan de l'opération 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire, ADEME : www.ademe.fr/bilan-loperation-1000-ecoles-colleges-contre-gaspillage-alimentaire

Appel à projet « Maison de l'économie circulaire et du Zéro déchet », Ville de Roubaix : www.ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/developpement-durable/appe-a-projet-maison-de-leconomie-circulaire-et-du-zero-dechet/

Agir contre le gaspillage alimentaire :
<http://www.fnccr.asso.fr/article/economie-circulaire/>

Se former pour agir : <http://www.fnccr.asso.fr/categorie/formation-professionnelle/formation-dechets-economie-circulaire/?cat=1214>

MIEUX VALORISER LES DÉCHETS DE MA COMMUNE

Le contexte



20% des déchets ménagers et assimilés proviennent des activités économiques, dont les déchets des communes



Les déchets résiduels sont composés d'un quart de putrescibles et d'un tiers d'emballages et de papier.



Un employé du tertiaire génère environ 120 kg de déchets par an, dont les $\frac{3}{4}$ sont constitués de papier

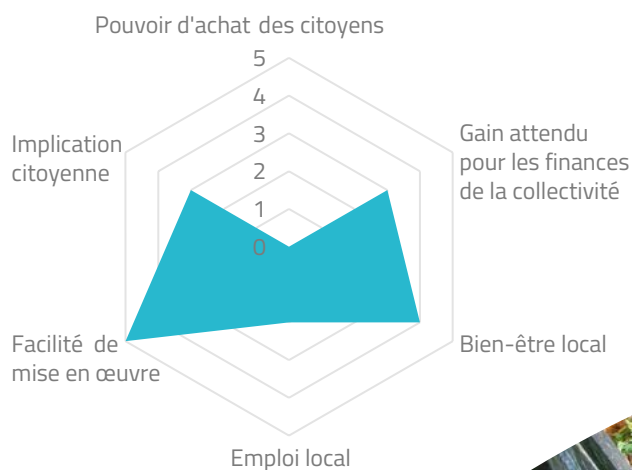


L'obligation du tri des biodéchets sera obligatoire à partir de 2024



Les propositions-clefs

1. **Impulser une politique de réduction des déchets dans ma commune**
2. **Généraliser le tri de tous les déchets dans ma commune**
3. **Limitier les déchets non valorisés**
4. **Impliquer l'ensemble des agents autour de la réduction des déchets, du réemploi, du tri**



EFFETS RAPIDES ET TANGIBLES



Quelles actions, pour quel temps de retour ?

1
à
2
ans

- S'assurer que le tri des emballages-papier est possible et accessible facilement dans l'ensemble des locaux de la commune (bureaux, écoles, salles de sport) avec des affiches explicatives
- Intégrer une clause relative au tri des déchets dans le marché de ménage de la collectivité ou former les agents de propreté aux règles de tri jusqu'à la poubelle
- Installer des poubelles de tri des emballages dans les lieux publics, avec des panneaux d'information présentant les consignes de tri
- Mise en place d'une collecte de déchets dangereux et toxiques dans les ateliers et services techniques

2
à
3
ans

- Réduire la production de déchets issus de la commune et des services afférents : manifestations « 0 déchet » (gobelets réutilisables, vaisselle lavable), entretien des espaces verts sans produire de déchet (mulching, broyage des végétaux, espèces végétales adaptées), utilisation de textiles sanitaires réutilisables (couches lavables dans les crèches, serpillères...), limiter le gaspillage alimentaire à la cantine, réparer les outils, louer les outils dont on n'a besoin que rarement
- Trier les déchets alimentaires dans les cantines, les marchés
- S'assurer du tri des déchets du BTP pour les travaux engagés par la commune

Aller plus loin !

- Expliquer les règles de tri auprès du personnel, en adaptant le message selon le métier exercé et présenter annuellement un bilan de la production de déchets de la commune

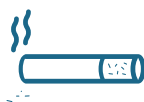
POINT DE VIGILANCE

- Une implication des élus est nécessaire pour que la commune soit exemplaire
- La nomination d'un responsable interne du tri permet de mobiliser durablement les agents
- La communication relative au tri doit être claire et rappelée régulièrement pour que les agents l'appliquent
- S'assurer que les actions mises en place pour le tri fonctionnent bien jusqu'à la poubelle (la poubelle de tri de l'agent est bien vidée dans le bac de tri par le personnel de ménage)

Comment financer ?



En cas de redevance spéciale, un meilleur tri permet de diminuer les coûts relatifs aux déchets résiduels



Nouvelles REP (prise en charge financière par les producteurs) des déchets de type mégots, emballages non ménagers et déchets du BTP

Publications utiles

Programme ACTEE :
www.programme-cee-actee.fr

Écoresponsable au bureau, ADEME :
www.ademe.fr/ecoresponsable-bureau

Bilan de l'opération 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire, ADEME

Plaquette FNCCR relative aux déchets de cantine : www.fnccr.asso.fr

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR DE MA COMMUNE

Le contexte



48 000

La pollution de l'air est la 3ème cause de mortalité en France (48 000 décès/an), après l'alcool et le tabac



100 Mds €

Coût total estimé de 100 Mds d'euros (assurance maladie, sociaux-économiques et non sanitaires)



Sources d'émissions de polluants : trafic routier, industriel, agriculture, chaudières bois individuelles non performantes en foyers ouverts



Impact réel sur les monuments et la tenue de l'espace urbain

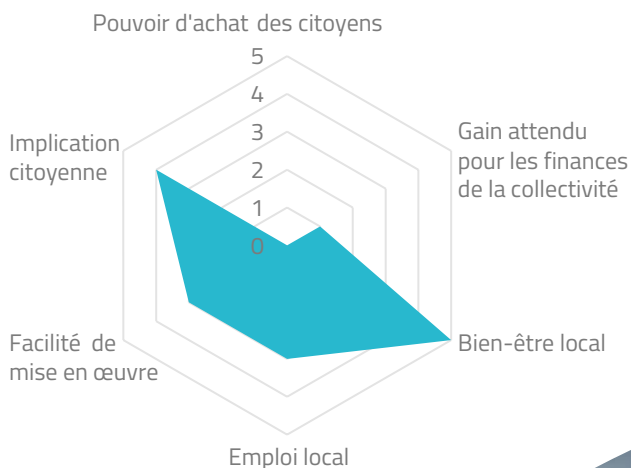
Tous les territoires sont concernés, urbains comme ruraux

EN 2013, LE CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER A CLASSÉ LA POLLUTION DE L'AIR EXTÉRIEUR COMME CANCÉRIGÈNE POUR L'HOMME

Les propositions-clefs

1. Aller vers un territoire zéro-phyto

2. Améliorer la qualité de l'air extérieur



**EFFETS RAPIDES
ET TANGIBLES**



Quelles actions, pour quel temps de retour ?



- Rationalisation des déplacements professionnels (télétravail, plans mobilité, horaires décalés...)
- Stratégie de mobilité douce (pédibus scolaires, covoiturage et aires dédiées, pistes cyclables, autopartage)

- Accompagner financièrement le changement des foyers ouverts bois pour des chaudières bois plus performantes

- Mener une réflexion autour des produits phytosanitaires dans les parcs de ma commune
- Stratégie de mobilité durable en achat d'infrastructures et aide à l'achat (transports en commun, mobilité électrique/ (bio)GNV/hydrogène) en s'appuyant sur un plan de déplacement urbain (PDU)
- Mettre en place un plan de protection de l'atmosphère (PPA)
- Mise en place de double-vitrages ou isolation des combles

- Chaufferie bois mutualisée via réseau de chaleur
- Développer une chaufferie bois...

POINT DE VIGILANCE

- Place essentielle de la concertation avec les citoyens
- Bien organiser les documents touchant relatifs à la qualité de l'air : PCAET et PPA notamment

Comment financer ?



Fonds air-bois de l'ADEME

SYNDICAT
D'ÉNERGIE

territoire
d'énergie

Appui de l'EPCI, la métropole ou le syndicat d'énergie dans le financement des bornes de recharges/stations d'avitaillement

Publications utiles

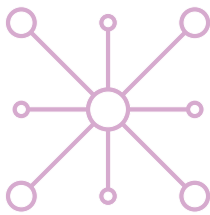
Mener à bien son PCAET, les données des territoires : www.fnccr.asso.fr/article/point-sur-les-pcaet/ et www.fnccr.asso.fr/article/les-syndicats-denergie-facilitateurs-des-pcaet-pour-les-epci/

Développer un fonds air-bois dans son territoire : <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financez-projet/renovation/aide-fonds-air>

Mettre en place des infrastructures de recharge e véhicules électriques, stations d'avitaillement GNV, hydrogène : www.fnccr.asso.fr/article/fnccr-grdf-publication-dun-guide-gnv/ et www.fnccr.asso.fr/article/stations-de-recharge-a-hydrogene/

RENDRE MA COMMUNE « SMARTGRID READY »

Le contexte



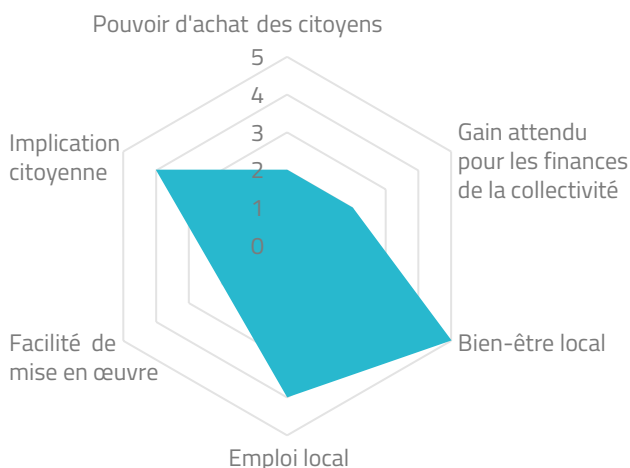
Les smart grids (ou réseaux intelligents) apportent des solutions au développement rapide des territoires. Véritable interface entre les nouvelles sources de production d'énergies renouvelables locales et les nouveaux usages (actions de maîtrise de la demande en énergie, mobilité, gestion des déchets, éclairage public intelligent, smart building,...) dont la multiplication des initiatives poussent les réseaux classiques de distribution d'énergie à leurs limites.

LES DÉPLOIEMENTS DES SMART GRIDS SONT L'OCCASION POUR LES COLLECTIVITÉS DE « PRENDRE LA MAIN » SUR LEURS SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES TERRITORIAUX, AVEC L'OBJECTIF DE GÉNÉRER DES ÉCONOMIES, DE NOUVEAUX REVENUS, ET DES SOURCES D'EXTERNALITÉS POSITIVES POUR LE TERRITOIRE.

Les propositions-clefs

1. **Intégrer ma commune dans une dynamique SmartGrid**

2. **Renforcer les services énergétiques de contrôle de leur facture aux citoyens**



**EFFETS RAPIDES
ET TANGIBLES**



Quelles actions, pour quel temps de retour ?

1
à
3
ans

- Développement d'infrastructures
- Développement d'espaces de travail partagé
- Mise en place de solution d'éclairage public intelligent
- Élaboration du schéma directeur énergie

1
à
5
ans

- Développement d'écoquartier

Aller plus loin !

- Développement d'une application « smart ville » pour permettre de faire remonter les observations des citoyens (dépôt sauvage de déchets, débordement de container à verre. Et d'échanger avec les citoyens (informations pratiques)
- Mise en place d'une maquette numérique de la ville pour faciliter le développement des applications « SMART »

POINT DE VIGILANCE

- Co-construction des services avec les usagers
- Gestion des données (données RGPD, données ICS)
- Résilience et cybersécurité des systèmes

Comment financer ?



Appui de l'EPCI, la métropole ou le syndicat d'énergie dans le financement des bornes de recharges/stations d'avitaillement

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Aides de l'ADEME (aides régionales, nationales, Fonds chaleur, PIA...) et AMI portés par des conseils régionaux ou des conseils départementaux permettant de financer des études de faisabilité, accéder à des avances remboursables ou des subventions Fonds européens FEDER

Publications utiles

Guide FNCCR « recommandations pour des collectivités smart grids ready »

www.fnccr.asso.fr/article/guide-recommandations-pour-des-collectivites-smart-grids-ready/

8 MESURES ÉCOLOGIQUES VISIBLES & RENTABLES



Au plus proche des citoyens, élu de terrain, le maire a un rôle particulièrement étendu pour répondre et lancer les dynamiques de son territoire. La Transition énergétique, véritable défi qui garantit la viabilité de son territoire sur le long terme et un agréable cadre de vie sur le court terme, est un élément structurant du mandat qui s'annonce. Plutôt que de relayer les constats alarmants et de rester bras ballants, il s'agit d'agir, tous domaines confondus, avec tous les acteurs du territoire et d'exploiter le potentiel d'emplois, de qualité de vie et de durabilité du territoire qui en résulte.

C'est dans cette optique que la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités, seule association composée uniquement de collectivités expertes sur les domaines de l'énergie, les déchets, l'eau, l'environnement et le numérique, a souhaité apporter des éléments pratiques pour mettre en place des actions efficaces, avec des résultats visibles sur un mandat et au-delà.

Plutôt qu'un guide théorique parmi d'autres guides théoriques, nous avons souhaité construire ce guide pour coller aux réalités du terrain, avec une logique de fiches pratiques thématiques, vous éclairant sur les temps de retours des actions proposées, les aides disponibles pour le financement de ces actions, les points de vigilance, ainsi qu'une analyse des effets (selon leur impact sur le pouvoir d'achat des concitoyens, de gain sur les finances de la collectivité, de la facilité de mise en œuvre, de l'emploi local...).

Bonne lecture, à vous de jouer ! Et n'oubliez pas que tout au long de votre mandat les équipes de la FNCCR restent à votre disposition pour vous appuyer, avec des guides pratiques, journées d'étude et accompagnement personnalisé.



FNCCR – Département Energie
20 bd de Latour Maubourg
75007 Paris

Guillaume PERRIN
assistantes.energie@fnccr.asso.fr

La FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités, est la Fédération Nationale des Services publics en réseau.

Elle rassemble plus de 900 collectivités dans les domaines des réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid, CEE, précarité énergétique, maîtrise de l'énergie, EnR, etc.), des réseaux d'eau d'assainissement, ainsi que des réseaux numériques (déploiement de la fibre optique, statut des données, etc.) et la gestion des déchets.

Nos actions se déclinent selon 3 axes :

- 1. Animation de filière** : organisation de journées d'étude, newsletter, groupes de travail, formation, guides...
- 2. Rôle de représentation**, de médiation des collectivités et de lobbying dans les instances nationales ; conseils, actions dans les textes de lois, etc.
- 3. Conseil auprès des collectivités** à l'échelle projet (technique/juridique /économique).